

**SANILHAC**

# Satisfecit général après la labellisation de la cantine



Pour gérer le surcoût lié à l'approvisionnement en produits bio, la commune sensibilise les enfants contre le gaspillage à la cantine. PHOTO REMI PHILIPPON

**Jonathan ROGER**

j.roger@dordogne.com

**P**our Jean-François Larenaudie, le dernier conseil municipal de l'année, mercredi soir, avait déjà des allures de Noël. Et pour cause, la cuisine centrale de Sanilhac a reçu cette semaine le label Ecocert 2. Elle devient ainsi la cinquième commune seulement du département à accéder à ce niveau de certification bio, mais elle réussit en plus la prouesse d'accéder directement au deuxième niveau de certification sans avoir obtenu le premier au préalable.

« Je suis très satisfait, parce que pendant neuf mois, j'en ai pris plein la figure, a avancé Jean-François Larenaudie, en écho à la polémique autour de la cantine bio de Marsaneix. Je pense que beaucoup de ceux qui faisaient du bruit sans porter de proposition concrète vont rentrer chez eux. »

**Le conseil fait le choix de la solidarité**

Si l'édile n'a jamais caché son scepticisme sur le bio, il avoue avoir changé de perception : « j'ai beaucoup appris là-dessus ».

La commune, qui a également reçu le label Territoire bio engagé,

Le conseil municipal de mercredi a été l'occasion pour Jean-François Larenaudie d'annoncer la labellisation Ecocert 2 de la cuisine centrale de la commune. Une bouffée d'oxygène après un an de bisbilles avec Marsaneix.

sert près de 400 repas par jour pour les enfants des trois communes déléguées. Et 31 % des produits achetés sont bio.

Le surcoût lié à ce type d'approvisionnement a été géré intelligemment par Sanilhac. « Les enfants sont éduqués à la lutte contre le gaspillage par des animateurs, explique l'adjoint à la jeunesse Jean-Louis Amelin. Ils consomment mieux et un peu moins. Et la baisse des stocks nécessaires permet de réduire le surcoût lié à l'achat de produits bio. »

Les nouveaux tarifs de la cantine, applicables au 1er janvier, ont d'ailleurs été votés. C'est la première fois qu'ils sont harmonisés

depuis la fusion avec Breuilh et Marsaneix.

Le conseil municipal a fait un pari, en élargissant le spectre des tarifs en fonction des ressources (quotient familial), permettant aux foyers les plus en difficulté de payer un peu moins, en contrepartie d'une augmentation du prix du repas pour les familles les plus aisées. Selon le quotient familial, les repas à la cantine coûteront désormais de 2,60 € à 4,50 € selon les ressources, soit une diminution de 17 % du tarif pour les tranches les plus basses, et une hausse de 32 % pour les plus hautes.

**Un recours devant les ministres**

L'autre nouvelle du conseil municipal, c'est le vote validant le dépôt d'un recours devant les ministres de l'Intérieur, de l'Économie et de l'Action publique. « On fait cette démarche de recours gracieux par rapport à la sécheresse de 2016, parce que Sanilhac n'a reçu aucune indemnisation de l'État, peste Jean-François Larenaudie. D'ailleurs, la Dordogne est le seul département dont aucune commune ne sera indemnisée. Pourtant, nous avons des députés qui ont leurs entrées... »